

La paupérisation des fonctionnaires

Rémunération des fonctionnaires en berne !

Les hasards du calendrier ont voulu que la remise du rapport Pêcheur sur la rémunération des fonctionnaires (4 novembre 2013) coïncide avec la publication par un cabinet privé de son étude annuelle sur la rémunération des patrons des 120 plus grosses sociétés françaises. Le second a évidemment reçu moins de publicité que le premier.

C'est dommage, parce qu'on y apprend que ces dirigeants ont vu leur rémunération moyenne augmenter de plus de 6% en 2012 pour se situer entre 2 et 5 millions d'Euros par an.

Encore plus instructif, ce même rapport évalue le « maximum de rémunération socialement acceptable » (sic) à 240 fois le SMIC.

Est-ce vraiment « socialement acceptable », quant on sait que ce sont les mêmes qui pèsent de tout leur poids à la baisse des salaires et des cotisations (qualifiées pour la circonstance de « charges »), et qui n'hésitent pas à licencier massivement lorsque les profits de leurs entreprises ne sont pas à la hauteur des attentes des actionnaires ?

La comparaison est intéressante avec les données du rapport Pêcheur. Celui-ci constate que, dans la fonction publique, l'éventail des rémunérations est actuellement de 4,85 entre le minimum de traitement et la hors échelle G (sommet de la grille fonction publique). Soit cinquante fois moins que ce qui est indiqué plus haut.

Pêcheur constate que cet éventail ne cesse en outre de se refermer, par un mouvement de « tassement général de la grille » et « d'érosion de la hiérarchie des salaires ». En effet, la valeur du point d'indice étant bloquée depuis plusieurs années, le pied de grille est régulièrement dépassé par le SMIC qui, lui, est revalorisé chaque année. Pour éviter cette anomalie, des points indiciaires sont régulièrement ajoutés au pied de la grille, sans élever d'autant le haut de celle-ci.

Si la tendance se poursuit, le rapport prévoit que, « sans évolution de la grille, le SMIC talonnera le bas de la catégorie B en 2015 et celui de la catégorie A d'ici 2017 ».

Autrement dit, la perspective qui nous semble tracée est : tous les fonctionnaires au SMIC !

Pour tenter de contenir la colère que devrait faire naître cette situation, les politiques néolibérales à l'œuvre utilisent deux stratagèmes :

- le développement des primes dans la part de la rémunération globale. Pour être « efficaces » celles-ci doivent être attribuées « au mérite », révisables et instaurer la concurrence entre les personnes.
- la facilitation de l'accès au crédit, qui peut donner l'illusion de disposer de pouvoir d'achat sans salaire. On a vu ce qu'a produit la libéralisation de l'accès au crédit immobilier aux Etats Unis.

Dans les deux cas, il s'agit de solutions qui favorisent l'individualisme et font éclater les solidarités. Pour renverser la tendance, c'est évidemment de l'inverse dont nous avons besoin. C'est aussi à cela que servent les organisations syndicales.

The image shows a close-up of a French salary slip (bulletin de paie). The document is printed on a grid and contains the following text: DESIGNATION, ATRE FORFAITAIRE, SALAIRE MENS. TOTAL, DROITS PRI. JRS, DROITS PRI. JRS, CONGES PAYES, REMUNERATION BRUTE. (1), ASS. MALADIE SUR BRUT, ASS. VIEILLESSE / TA, PFA, TRAVAIL, AUTONOMIE. The numbers 350000, 258900, and 350000 are visible in the right column.

Les marchés financiers, facteurs de nuisances

L'idéologie capitaliste libérale repose en bonne part sur la théorie de l'efficacité des marchés. Pour les marchés des biens de consommation, elle se traduit par la loi de l'offre et de la demande : lorsque la demande d'un bien augmente, les producteurs augmentent son prix, ce qui va conduire les acheteurs à réduire leur demande. Le prix va donc baisser pour tendre vers un niveau d'équilibre entre offre et demande.

L'idéologie néolibérale prétend transposer cette théorie aux **marchés des produits financiers**. Or pour ces derniers, la situation est bien différente. Quand le prix d'un titre ou d'un produit financier augmente, on constate généralement non pas une baisse, mais au contraire une hausse de la demande, la hausse du prix signifiant un rendement accru pour les possesseurs du titre. Cette hausse attire aussitôt de nouveaux acheteurs-spéculateurs, amplifiant ainsi le phénomène.

Les grandes entreprises sont aujourd'hui dirigées par des financiers dont le seul objectif est de réaliser les profits les plus importants possibles le plus rapidement possible pour rémunérer les actionnaires (essentiellement les banques, fonds de pensions, fonds spéculatifs, etc.). Ceux-ci exigent des rendements financiers toujours plus élevés, souvent supérieurs au niveau de rentabilité moyen d'une activité de production (ce qu'on appelle l'économie réelle).



Cela a deux conséquences :

- la première est que les activités qui n'assurent pas aux actionnaires des taux de profit suffisamment élevés ne trouvent pas à se financer sur les marchés. Cela conduit à des fermetures de sites de production, même s'ils ne sont pas déficitaires, et au licenciement de leurs salariés.
- la seconde est que les entreprises sont amenées à recourir à la spéculation sur les marchés pour tenter de réaliser des taux de profit conformes aux exigences des actionnaires auxquels elles versent des dividendes. Ainsi, une part non négligeable des profits n'est pas réinvestie dans l'activité productive, mais alimente les dividendes des actionnaires. Ce ne sont donc pas les actionnaires qui financent les entreprises, mais au contraire les entreprises qui financent les actionnaires.

Leur appétit à capter la plus grande part possible des richesses produites provoque une forte pression à la baisse sur les salaires. La parade imaginée par le néolibéralisme a été de faciliter l'accès du plus grand nombre au crédit, comme tentative de substituer à la baisse du pouvoir d'achat. On a bien vu ce que cela a produit aux Etats Unis, avec la crise dite des subprimes, qui n'a pas tardé à se propager et à provoquer le krach que l'on sait.

Il est clair que la place prépondérante occupée par les marchés financiers dans le système capitaliste néolibéral, non seulement ne conduit à aucune efficacité économique, mais constitue en fait un facteur permanent d'instabilité, comme le démontrent les explosions de plus en plus fréquentes et de plus en plus graves des bulles spéculatives ainsi créées.

Et pourtant, on continue ...

En plus de la pression à la baisse qu'ils exercent sur les salaires directs, les marchés ont une sainte horreur de tout ce qui s'apparente à des services publics, à du salaire socialisé, à de la redistribution (cotisations, impôt) ou à de la régulation. On nous ressasse à l'envi qu'il faudrait 20 Milliards d'Euros d'ici 2020 pour « sauver » le système de retraites par répartition ; que l'augmentation de 1% de la valeur du point d'indice génèrerait une dépense annuelle de 1,8 Milliard... Et on nous dit qu'on ne peut pas trouver de telles sommes !

A titre de comparaison, rappelons qu'en France, chaque année,

- la fraude fiscale est estimée à 40 Milliards,
- les niches fiscales (exonérations d'impôt) à 65 Milliards,
- les exonérations de cotisations sociales consenties aux entreprises à 70 Milliards ;

Dernière trouvaille, le Pacte de responsabilité (sic) représente un cadeau de 30 Milliards consenti sans contrepartie aux entreprises, soi disant pour les inciter à créer des emplois.

Or les entreprises ne « créent » pas l'emploi. Elles décident d'embaucher ou non en fonction de leurs carnets de commandes, ceux-ci ne se remplissant que pour autant qu'existent des acheteurs solvables. C'est le pouvoir d'achat disponible qui génère l'emploi et certainement pas les entreprises, lesquelles ne font que s'adapter à la conjoncture.

Dans le même temps est annoncée une réduction des dépenses publiques de 50 Milliards sur 3 ans, qui va peser essentiellement sur les services publics et la protection sociale.

Dans ce contexte, à quoi pourront bien servir les 30 Milliards offerts aux entreprises, si le pouvoir d'achat du plus grand nombre plonge, du fait du blocage des salaires directs et d'une diminution du salaire socialisé.



La catégorie C et le salaire minimum, 1980 - 2014*La catégorie D commençait à l'indice de rémunération 194. Elle a été supprimée en 1988*

Premier grade	1980	2014	Différence en % du salaire minimum Fonction publique (proche ou égal au Smic)
Indice de début	210 soit / 194 : 108,24 %	316 soit / 316 : 100 % (salaire minimum)	La catégorie D commençait au Salaire minimum, la catégorie C au-dessus : 108%. Aujourd'hui, la catégorie C commence au minimum, la B commence à moins de 102 %, et la A à un peu plus de 110 %
Indice terminal	264 soit / 194 : 136,08 %	358 soit / 316 : 113,29 %	22,79 % de salaire minimum perdus...
Deuxième grade	1980	2014	Différence en % du salaire minimum
Indice de début	220 soit / 194 : 113,40 %	318 soit / 316 : 100,63 %	Plus de 10 % supérieur au minimum en 1980, aujourd'hui quasiment au minimum
Indice terminal	282 soit / 194 : 145,36 %	377 soit / 316 : 119,30 %	La fin du 2ème grade en 1980 correspondait à un % plus élevé du salaire minimum que la fin du 4ème grade aujourd'hui !
Troisième grade	1980	2014	Différence en % du salaire minimum
Indice de début	230 soit / 194 : 118,55 %	321 soit / 316 : 101,58 %	16,97 % de salaire minimum perdus
Indice terminal	302 soit / 194 : 155,67 %	402 soit / 316 : 127,21 %	De un Smic et demi à un Smic un quart....
Quatrième grade	1980	2014	Différence en % du salaire minimum
Indice de début	240 soit / 194 : 123,71 %	333 soit / 316 : 105,37 %	Moins que l'indice de début du 1er grade en 1980, et 18,34 % de salaire minimum en moins
Indice terminal	344 soit / 194 : 177,31 %	457 soit / 316 : 144,62 %	De un Smic trois quart à moins de un Smic et demi

La catégorie B et le salaire minimum, 1980 - 2014

Premier grade	1980	2014	Différence en % du salaire minimum Fonction publique (proche ou égal au Smic)
Indice de début	254 soit / 194 : 130,92%	321 soit / 316 : 101,58%	En indice de début de catégorie B, on gagnait en 1980 30 % de plus que le salaire minimum. Aujourd'hui, à peine 1,5 % de plus.
Indice terminal	401 soit / 194 : 206,70 %	486 soit / 316 : 153,79%	En indice terminal de premier grade B, on gagnait en 1980 deux fois le salaire minimum. Aujourd'hui seulement une fois et demi.
Deuxième grade	1980	2014	Différence en % du salaire minimum
Indice de début	358 soit / 194 : 184,53 %	327 soit / 316 : 103,48%	81 % de Smic perdus !
Indice terminal	445 soit / 194 : 229,38 %	515 soit / 316 : 162,97%	Les 2/3 du Smic (66,41 % exactement) perdus
Troisième grade	1980	2014	Différence en % du salaire minimum
Indice de début	339 soit / 194 : 174,74%	365 soit / 316 : 115,50%	59,24 % du salaire minimum perdus : de 1,75 à 1,15
Indice terminal	478 soit / 194 : 246,39 %	562 soit / 316 : 177,84 %	Un agent entré en 1980 en catégorie B et actuellement au dernier échelon a vu son salaire augmenter de 35,84 %. En fin de 3ème grade, il percevait 2,46 fois le salaire minimum, aujourd'hui, 1,77 fois seulement.

La catégorie A et le salaire minimum, 1980 - 2014

Attaché	1980 (2ème et 1ère classe)	2014 (2 classes fusionnées)	Différence en % du salaire minimum Fonction publique (proche ou égal au Smic)
Premier grade	1980	2014	Différence en % du salaire minimum
Indice de début	305 soit / 194 : 157,21 %	349 soit / 316 : 110,44 %	En indice de début de catégorie A, on gagnait en 1980 plus d'une fois et demi le salaire minimum. Aujourd'hui, à peine 1,1 %.
Indice terminal	478 soit / 194 : 246,39 %	658 soit / 316 : 208,22 %	En indice terminal de l'ancien premier grade A, on gagnait en 1980 près de deux fois et demi le salaire minimum. Aujourd'hui seulement deux fois... malgré la fusion des deux grades !
Deuxième grade	1980	2014	Différence en % du salaire minimum
Indice de début	-	-	
Indice terminal	631 soit / 194 : 325,25 %	658 soit / 316 : 208,22 %	Et si on compare les indices terminaux de l'ancien 2ème grade avec celui du grade aujourd'hui fusionné : 3,25 fois le salaire minimum en 1980, à peine 2,08 fois le salaire minimum en 2014

Indices de rémunération : la diminution globale de l'espace indiciaire

Le fait que le SMIC rattrape toujours le bas de la grille de rémunérations de la catégorie C entraîne un tassement des grilles indiciaires dans leur ensemble.

Le point d'indice doit être revalorisé, pour compenser l'inflation et ne plus être rattrapé par le SMIC.

Quelle est aujourd'hui l'attractivité de la fonction publique, compte tenu tant des débuts que des perspectives de carrière ? Il faut inverser la logique de paupérisation issue de l'affaiblissement du point d'indice par rapport à la hausse des prix et du Smic.

Le crédit à la consommation

ou comment vendre à des gens qui n'ont pas les moyens d'acheter, les culpabiliser et les maintenir pieds et poings liés.

Le Président Sarkozy avait estimé que les français avaient encore des capacités d'emprunt. Il souhaitait, en plus de développer le crédit à la consommation, introduire le crédit immobilier hypothécaire (c'est-à-dire avec le bien acheté comme seule garantie, ce qui aurait conduit à prêter à des personnes peu solvables, système qui a abouti à la crise des "Subprimes" aux Etats-Unis : des familles se sont retrouvées non seulement à la rue, mais avec une dette car la baisse des prix immobiliers a conduit à la vente de leur bien à un prix inférieur à celui de l'emprunt qu'ils avaient conclu pour l'acheter).

Pire : était envisagé le crédit hypothécaire rechargeable, c'est-à-dire fonctionnant comme un crédit revolving et pouvant comporter des emprunts pour des biens de consommation. De quoi être endetté à vie et finalement ne rien posséder.

Le crédit, notamment immobilier, a largement financé le développement de l'économie dans la période des "Trente Glorieuses" (1945-1975). Les crédits immobiliers à taux fixe, dans un contexte où l'inflation était compensée par l'indexation des revenus, étaient d'un poids décroissant sur les ménages au fil des ans.

Aujourd'hui, avec la précarisation de l'emploi, le crédit à la consommation se développe et devient un risque redoutable pour beaucoup. Certains sont conduits par la publicité de diverses officines, voire de leur banque, à emprunter -via le mécanisme des réserves d'argent notamment- pour financer des dépenses courantes. Ce qui les entraîne dans une spirale de paupérisation voire de misère.

Plus l'emprunt est contracté pour faire face à des dépenses courantes, plus le piège se referme.

Ces salariés sont démunis devant leur employeur : comment faire grève quand on est écrasé par les crédits ? Comment négocier son salaire ?

Les salariés sont ainsi culpabilisés, déstabilisés par le sentiment de ne pas arriver à gérer leur budget, et les entreprises peuvent continuer de vendre, en payant leurs salariés au rabais. Finalement c'est bien de cela qu'il s'agit : faire toujours plus de bénéfices en vendant toujours plus et en payant les salariés toujours moins.

L'Etat lui-même, comme on a pu le lire dans les pages précédentes et comme on le constate tous les jours, n'est pas le dernier dans ce mouvement de compression des salaires.

Le plus faible indice a quitté le point 100 d'origine pour atteindre 182 en septembre 1975, puis 211 en avril 1982.

Au 31 décembre 1980, les plages indiciaires des catégories statutaires 194 (début de la catégorie D) et 810 (sommet de la catégorie A avant l'échelle - lettre) : c'est-à-dire que le salaire maximum représentait 4,17 fois le minimum, qui était au SMIC. En 1983, il représentait encore 3,83 le salaire minimum.

Aujourd'hui, l'indice minimum est 316, l'indice maximum est 821. Il ne représente plus que 2,59 fois le salaire minimum, qui est toujours proche du SMIC.

Montant du SMIC brut : 1445,38 €

Valeur du point d'indice depuis le 1er juillet 2010 : 4,63 €



Saisies sur rémunérations				
Tranches	Rémunération mensuelle	Part saisissable	Montant maximum mensuel saisissable (par tranche)	Montant maximum mensuel saisissable (cumulé)
Tranche 1	< ou = à 308,33 €	1/20	15,42 €	-
Tranche 2	Entre 308,33 € et 603,33 €	1/10	29,50 €	44,92 €
Tranche 3	Entre 603,33 € et 900,00 €	1/5	59,33 €	104,25 €
Tranche 4	> à 900,00 € et < ou = à 1 195,00 €	1/4	73,75 €	178,00 €
Tranche 5	> à 1 195,00 € et < ou = à 1 490,83 €	1/3	98,61 €	276,61 €
Tranche 6	Supérieure à 1 490,83 € et < ou = à 1 790,83 €	2/3	200,00 €	476,61 €
Tranche 7	> à 1 790,83 €	100%	Intégralité des revenus	476,61 € + la totalité des sommes au-delà de 1 790,83 €

La paupérisation des retraités

L'effet de la décote

L'effet de la décote est redoutable : 5 % par an (jusqu'à un maximum de 5 ans) de déduction sur une retraite déjà amputée du fait qu'elle est incomplète. Le seul moyen d'y échapper est de travailler jusqu'à l' "âge d'annulation de la décote" ou jusqu'à avoir tous les trimestres pour une pension complète, ce qui est possible, sur autorisation, jusqu'à deux ans et demi au-delà de la limite d'âge.

Le minimum fonction publique n'en est plus un

C'est seulement si on a tous ses trimestres ou si on a atteint l'âge d'annulation de la décote, que l'on a droit au "minimum garanti" de 1051,08 euros par mois.

Avant la réforme de 2003, le minimum Fonction publique était attribué avec 25 ans de services.

Aujourd'hui, il est de 1156,90 € pour 40 ans de services, 1099,05 € pour 30 ans de services, 809,83 € pour 20 ans de services.

De nombreux collègues avec des carrières courtes, essentiellement des femmes, partent avec une retraite misérable.

A comparer avec le montant du minimum vieillesse : 792 euros par mois pour une personne seule (depuis le 1er avril 2014).

L'indexation sur les prix : un recul social

Depuis 2003 les retraites sont indexées sur les prix et non plus sur les salaires.

L'indexation des retraites sur les prix programme un appauvrissement relatif des retraités car la progression de leur pouvoir d'achat est bloquée : au bout de 20 ans de retraite, une pension a perdu 25 % de sa valeur par rapport au revenu des actifs. Il faut donc impérativement revenir sur ce mécanisme.

Le gouvernement a gagné 600 millions sur les retraités, en déplaçant d'avril à octobre l'indexation des retraites sur l'inflation : une perte de 0,6 % de pouvoir d'achat pour les petites retraites. Le poids des dépenses contraintes (chauffage, nourriture, loyer) est plus important sur les petites retraites : leur hausse est plus importante que la hausse de l'ensemble des prix de l'indice INSEE. Les retraités sont donc davantage touchés par l'inflation que les chiffres ne le montrent.

De la paupérisation au renoncement aux soins

La santé des retraités disposant de faibles revenus (minimum vieillesse) est plus précaire que celle des autres personnes de plus de 60 ans.

L'augmentation de la cotisation retraite fait baisser les salaires

Nous avons pu constater au mois de janvier 2014 sur notre bulletin de paye que le montant net à payer avait diminué par rapport à celui de décembre 2013.

Année	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Taux	8,76 %	9,14 %	9,54 %	9,94 %	10,29 %	10,56 %	10,83 %	11,1 %

Outre de faibles pensions, la moitié ne disposent d'aucun patrimoine alors que ce dernier est largement répandu au sein des personnes de plus de 60 ans. La plupart sont locataires de leur logement, le plus souvent dans le secteur HLM.

Renoncement aux soins et isolement

On sait (cf. une étude dont nous avons rendu compte dans le précédent numéro de "Convergences", page 7) que beaucoup d'agents de la fonction publique renoncent à des soins pour des raisons financières. C'est encore plus vrai pour ceux qui ne toucheront finalement qu'une très petite retraite.

Les retraités disposant de faibles revenus rencontrent plus souvent des difficultés que les autres au quotidien – en particulier pour les déplacements – à cause de problèmes de santé ou de handicap.

Enfin, outre la pauvreté matérielle, ces retraités dont le niveau de revenu est le minimum vieillesse vivent plus souvent isolés que le reste de leur génération : 12% n'ont jamais vu de membres de leur famille au cours des douze derniers mois, ce qui est rare au sein des personnes de plus de 60 ans, et 29% n'ont jamais côtoyé d'amis durant cette même période, contre moins de 10% des personnes de plus de 60 ans.



C'est en raison de l'augmentation des cotisations de la pension civile de 4,33 % soit une amputation de 0,38% sur le traitement.

Depuis 2000 la perte de pouvoir d'achat de la valeur du point d'indice s'élève à 13 %, celle du traitement net à 16 % du fait de l'augmentation des cotisations.

Cela représente l'équivalent de 2 mois de salaires de perdus par an, ce qui est considérable.

Dossier réalisé par Philippe Rampon et Pierre Boyer